**Entreprise Individuelle- Immatriculation au RM et RCS - Achat de fonds, location gérance, donation**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire P0](../../DOCS%20POUR%20LIEN/P0%20SAUF%20MICRO%20ENTREPRENEUR.pdf)  en 3 exemplaires originaux

***Toute personne ayant déjà été immatriculée doit fournir son ancien numéro SIREN***

 Si mandataire : [pouvoir](../../DOCS%20POUR%20LIEN/pouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

**Concernant le chef d'entreprise (en 2 exemplaires) :**

* Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin)
* Ou acte de naissance (de moins de 3 mois)
* Ou copie du passeport en cours de validité
* Copie du titre de séjour en cours de validité
* Copie de la carte d'assuré social
* [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Attestation%20de%20non%20condamnation%20p%C3%A9nale.pdf) avec filiation
* **Attestation du stage de préparation à l'installation ou dispense de stage**
* [Déclaration de l'artisan](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Attestation%20information%20conjoint.doc)  de l’information au conjoint (uniquement pour les personnes mariées ou pacsées)

***Domiciliation***

* Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
* Si propriétaire : justificatif de domicile (exemple : quittance EDF, téléphone (récent)...), photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
* Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d’une tierce personne [: autorisation d'exercice de l'activité](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Auorisationdomiciliationsiegesocialpdf_13.pdf) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)
* Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation

**Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires) :**

* Acte de cession ou contrat de location gérance ou acte de donation
* Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

**Pièces supplémentaires à fournir :**

* Si qualification obligatoire : [imprimé JQPA](../../DOCS%20POUR%20LIEN/JQPA.pdf) + Justificatifs de qualification professionnelle (lien vers page activités réglementées
* Si ACCRE ([voir ACCRE](../../DOCS%20POUR%20LIEN/ACCRE.pdf))
* Si conjoint collaborateur ([déclaration conjoint collaborateur](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DECLARATION%20DE%20CONJOINT%20COLLABORATEUR.doc))
* Si marchand ambulant [(demande de carte ambulant)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Demande%20de%20carte%20ambulant.pdf)
* Si activité relevant du secteur alimentaire et/ou consommation sur place : demande de licence auprès de la mairie et/ou permis d’exploitation
* [Communication à des tiers](../../DOCS%20POUR%20LIEN/COMMUNICATION%20A%20DES%20TIERS.docx)

**Frais :**

* 226 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* 129,41 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce